

Le 03 février 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » –Travaux de rénovation énergétique « salle La Feuillantine » - Axe 1 rénovation énergétique de bâtiment

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « La Feuillantine » (relamping de l'éclairage intérieur en LED estimé à 8 515 € HT – Installation d'un système de télégestion GTB estimé à 14 500 € HT), à hauteur de 50% soit 11 507,50 € pour une opération qui s'élève à 23 015 € HT.

Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune et des aides qu'elle pourrait solliciter auprès d'éventuels financeurs.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « La Feuillantine », pour un montant prévisionnel de 23 015 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **D'AUTORISER** à solliciter l'attribution d'une subvention de 50% du montant total des travaux au titre du « Fonds Vert » soit 11 507,50 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

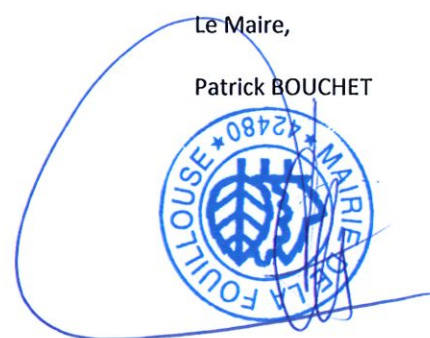
Fait à la Fouillouse, le 03 février 2025

La secrétaire de séance,
Jean-François MONTMARTIN



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250203-08-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025